

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/01/2011  
Réception par le Prefet : 26/01/2011  
Publication : 28/01/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-1-8-4

Séance du vendredi 21 janvier 2011

### **CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES : COLLÈGE FRANÇOIS VILLON À MULHOUSE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles R216-4 à R216-19 du Code de l'Éducation relatif à l'attribution des concessions de logement aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la nouvelle situation des concessions de logement par nécessité absolue de service au collège François VILLON à MULHOUSE, conformément à l'annexe du rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

## ANNEXE

### LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COLLEGE François VILLON à MULHOUSE

#### Situation ancienne

LOCALISATION de tous les appartements disponibles		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	rez de chaussée droit	5	103,68m <sup>2</sup>		Gestionnaire
2)	rez de chaussée gauche	4	90,72m <sup>2</sup>		Adjoint administratif
3)	1er étage droit	4	87,48m <sup>2</sup>	Agent TOS	
4)	1er étage droit+ 1er étage milieu	6	154,00m <sup>2</sup>		Principal
5)	1er étage gauche	3	65,00m <sup>2</sup>	Agent TOS	

#### Situation nouvelle

LOCALISATION de tous les appartements disponibles		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface			
1)	rez de chaussée droit	5	103,68m <sup>2</sup>		Conseiller principal d'Education	18/11/2010
2)	rez de chaussée gauche	4	90,72m <sup>2</sup>		Adjoint administratif	17/03/2009
3)	1er étage droit	4	87,48m <sup>2</sup>	Agent TOS		17/03/2009
4)	1er étage droit+ 1er étage milieu	6	154,00m <sup>2</sup>		Principal	28/06/2003
5)	1er étage gauche	3	65,00m <sup>2</sup>	Agent TOS		11/05/1999